

**Arrêté portant recevabilité de candidatures pour les élections des représentants
des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne
- scrutins des 25 et 26 mars 2026 -**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 à L.712-6, L.719-1 à L. 719-3 et D.719-1 à D.719-40,
Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
Vu la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet,
Vu la consultation le 20 janvier 2025 du comité social d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne concernant la décision-cadre de fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la consultation le 22 janvier 2025 du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne concernant la décision-cadre de fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la consultation le 22 janvier 2025 du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne concernant l'arrêté portant organisation des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (élections des 25 et 26 mars 2026),
Vu la décision-cadre du 23 janvier 2026 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté électoral du 23 janvier 2026 portant organisation des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (élections des 25 et 26 mars 2026),
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Les listes de candidatures (et éventuelles professions de foi afférentes) relatives aux élections des 25 et 26 mars 2026 des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne, telles qu'énumérées à l'article 2 du présent arrêté sont déclarées recevables. Elles sont présentées dans l'ordre de réception desdites listes.

ARTICLE 2 :

➤ Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 25 et 26 mars 2026) les listes suivantes :

Article 2.1 - Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) :

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 6 sièges (6 titulaires et 6 suppléants) :

• Liste « UNI : contre l'extrême gauche, pour ta réussite » :

- 1 - Paulin AVINEN
- 2 - Rhiannon DI MEGLIO
- 3 - Timéo CASTELLE--DESCHAMPS
- 4 - Elise PACAUD
- 5 - Noah MARTINETTI
- 6 - Caroline RIVALLIN

Appartenance/soutien de la liste : UNI, Action IUT, Campus vert, BU by night, Université emploi, FFLASH.

- Liste « FSE : pour une fac anti-impérialiste et anti-fasciste » :

- 1 - Nymphéa LEBLANC
- 2 - Anis BEN AOUN
- 3 - Lola BUTON
- 4 - Adrien THURIN
- 5 - Romane LEBEAU
- 6 - Mehdi NACEUR

Appartenance/soutien de la liste : Fédération Syndicale Etudiante (FSE) soutenue par Comité Action Palestine.

- Liste « UNEF et assos pour une université accessible et des formations de qualité ! » :

- 1 - Julia CHINARRO
- 2 - Simon PETIT
- 3 - Fanny MARTIN
- 4 - Nicolas ROCHARD
- 5 - Cerine AZZEDINE
- 6 - Clément BONNET
- 7 - Marion LAFON
- 8 - Noël MARTIN
- 9 - Büsra DIRIK
- 10 - Arthur LADA

- Liste « Pour faire face à l'extrême droite : Le Poing Levé, des élu.e.s anticapitalistes contre l'austérité et pour la Palestine » :

- 1 - Maïa JIMENEZ
- 2 - Ulysse PABOEUF
- 3 - Noémie BERLAND
- 4 - Marco PIERRE--ANILLO
- 5 - Charline CASTELAIN
- 6 - Gibril DHAHOUA--PICOCHÉ
- 7 - Lilou-Eini BENEY--BELHADJ
- 8 - Noah DALMAS
- 9 - Fatima DONOSO IZQUIERDO
- 10 - Lilian GARREAU
- 11 - Meryem OZDEMIR
- 12 - Michel FLEURANCEAU

Appartenance/soutien de la liste : Le Poing Levé.

Article 2.2 - Pour la COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) :

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 16 sièges (16 titulaires et 16 suppléants)] :

• Liste « UNI : contre l'extrême gauche, pour ta réussite » :

- 1 - Timéo CASTELLE--DESCHAMPS
- 2 - Rhiannon DI MEGLIO
- 3 - Paulin AVINEN
- 4 - Caroline RIVALLIN
- 5 - Dylan CHOUTEAU
- 6 - Elise PACAUD
- 7 - Rayan FARAOUN
- 8 - Giulia MICALIZZI
- 9 - Antonin AUFAURE
- 10 - Clarisse ROSCILLI
- 11 - Théo LAFON
- 12 - Ambre RICHARD
- 13 - Noah MARTINETTI
- 14 - Océane CHEVASSIER
- 15 - Louis MAZAUDOU
- 16 - Estelle MURAT

Appartenance/soutien de la liste : UNI, BU by night, campus vert, FFLASH. Université emploi, Action IUT.

• Liste « FSE : pour une fac anti-impérialiste et anti-fasciste » :

- 1 - Nina WOJCIK
- 2 - Arthur ABOUD
- 3 - Louise AUGÉ
- 4 - Nacef ZEKRI
- 5 - Romane LEBEAU
- 6 - Eric DUSSIN
- 7 - Anna AUGÉ
- 8 - Raphael DE GIACOMONI
- 9 - Zya DOYA
- 10 - Pedro DE SOUSA RODRIGUES
- 11 - Lola BUTON
- 12 - Robin PIAT
- 13 - Nymphéa LEBLANC
- 14 - Mathéo RICHOMME
- 15 - Alice DESSERME
- 16 - Adrien THURIN

Appartenance/soutien de la liste : Fédération Syndicale Etudiante (FSE) soutenue par Comité Action Palestine.

• Liste « UNEF et assos pour une université accessible et des formations de qualité ! » :

- 1 - Laurent EDAH
- 2 - Clara Inés RASCHI
- 3 - Randy VENANT -- BOUANANI
- 4 - Eve FABRE
- 5 - Gabriel MOTTET
- 6 - Célia DUWATTEZ
- 7 - Sezny HAOUASSI
- 8 - Elena ROUSSOV
- 9 - Arthur LADA
- 10 - Büsra DIRIK
- 11 - Emmanuel CADET
- 12 - Marion LAFON
- 13 - Jean ETCHESSAHAR
- 14 - Cerine AZZEDDINE
- 15 - Noël MARTIN
- 16 - Alexandréa BARDIN
- 17 - Baptiste NOCQUET
- 18 - Julia CHINARRO
- 19 - Nicolas ROCHARD

• Liste « Pour faire face à l'extrême droite : Le Poing Levé, des élu.e.s anticapitalistes contre l'austérité et pour la Palestine » :

- 1 - Altiné GUEYE
- 2 - Naoki SHIGIHARA
- 3 - Lola DUBAR
- 4 - Jahan LUTZ
- 5 - Iris FRADET
- 6 - Ugo LUTARD
- 7 - Jeanne ROQUES
- 8 - Antarès COUZI
- 9 - Sofia BENZONI
- 10 - Justin ESQUER
- 11 - Imène ZOUAD
- 12 - Antonin MOULINIER
- 13 - Juliette ARRAT
- 14 - Mohamed Seif Eddine MEZIANE
- 15 - Eva NEVES FERREIRA PACHECO
- 16 - Ali SENGÜL
- 17 - Ficky EVANGO DINGO
- 18 - Baptiste PIZANO--MOUSSAMBI
- 19 - Charlotte MEDINA
- 20 - Maxime BOULETREAUX
- 21 - Tanya PERRIN
- 22 - Anatole LEBEAU
- 23 - Hind AAZAOU
- 24 - Nino RINALDO
- 25 - Thaïs FONTAINE
- 26 - Aylan HADJAM
- 27 - Clara VIALOR

28 - Axel PELLETAN
29 - Diane DELANOE
30 - Louis HERMANT
31 - Elona BORGES

Appartenance/soutien de la liste : Le Poing Levé.

Article 2.3 - Pour la COMMISSION DE RECHERCHE (CR) :

• Liste « CGT- UNEF Défendre le service public » :

1 - Claire FABRE
2 - Titouan LAHITTE
3 - Emlyn DAVID
4 - Antoine WEIDMANN
5 - Lucile VINCENTE
6 - Clément PIQUET
7 - Lucie ROBERT

Appartenance/soutien de la liste : CGT Ferc Sup Bordeaux Montaigne – UNEF Bordeaux Montaigne

ARTICLE 3 :

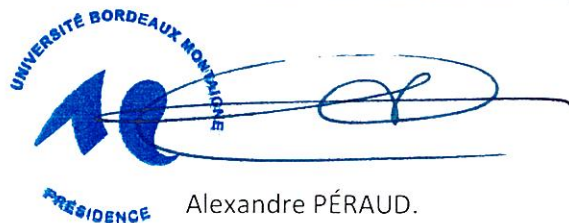
Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.), sur le site Renaudel et sur le site du Centre universitaire d'Agen et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université. Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 03 mars 2026.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Alexandre PÉRAUD.